



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : PETITE ENFANCE

29) Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la
petite enfance

Aide au financement CAF - Projet ' Coup de pouce aux
familles en insertion professionnelle ' - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_29-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 29

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 29

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



PETITE ENFANCE

29) Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance
Aide au financement CAF - Projet ' Coup de pouce aux familles en insertion professionnelle ' -
Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que de nombreuses familles ont besoin d'une place en crèche pour s'inscrire dans une dynamique de recherche d'emploi ou pour suivre une formation,

considérant que les crèches municipales proposent des modalités d'accueil spécifiques pour les familles en insertion professionnelle par un dispositif intitulé « coup de pouce pour les familles en insertion professionnelle »,

considérant que ce dispositif répond aux objectifs poursuivis par la Caisse d'Allocations Familiales – CAF - et qu'une aide financière annuelle de 40 250 € peut être accordée à la Ville pour ce projet,

considérant que cette aide est encadrée par une convention d'objectifs et de financement « Fonds publics et Territoires » sur la thématique « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance » pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caf, dans le cadre des « Fonds publics et territoires » et portant sur le thème « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance », laquelle prévoit une aide annuelle au financement de 40 250 € pour la partie du projet réalisée sur l'exercice 2023, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes seront constatées au budget communal

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 OCT. 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 30 OCT. 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_29-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023